

LA CORRECTION DES FILLES

Alain Vulbeau

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « Informations sociales »

2010/5 n° 161 | pages 117 à 117

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-5-page-117.htm>

Pour citer cet article :

Alain Vulbeau, « La correction des filles », *Informations sociales* 2010/5 (n° 161),
p. 117-117.

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La correction des filles

Pour celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire de la prise en charge des jeunes délinquants, les maisons de correction, également popularisées sous le nom de « bagnes d'enfants », sont relativement bien connues. Pourtant, il s'agit avant tout d'équipements disciplinaires qui accueillait les garçons et les jeunes hommes. Jusqu'à présent, l'on a disposé de peu de recherches consacrées aux filles, aussi l'ouvrage de F. Tétard et C. Dumas (*) répare ce manque en consacrant un important dossier à l'éducation correctionnelle des adolescentes.

Parmi les congrégations religieuses qui accueillent les jeunes filles, l'une d'elles, Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, va s'assurer un monopole qui aboutira à désigner sous le terme de « Bon-Pasteur » toutes les structures d'accueil de ce type. Cette congrégation a pour objet l'accueil de « pénitentes », c'est-à-dire de femmes en détresse qui ont besoin d'un lieu de protection pendant une période qui peut atteindre plusieurs années, avant de retourner éventuellement dans le monde civil. Ces femmes trouvent un refuge dans la « clôture » de couvents totalement fermés sur eux-mêmes. À la fin du XIX^e siècle, le Bon-Pasteur d'Angers est une vaste entreprise confessionnelle qui compte 130 monastères, dont une trentaine en France, regroupant en tout 3000 religieuses et 20 000 pénitentes. Au-delà de la dimension globale de la recherche, l'ouvrage établit également la monographie du Bon-Pasteur implanté à Bourges et dont l'une des auteures, C. Dumas, est une ancienne éducatrice.

Le Bon-Pasteur de Bourges est habilité par l'État en 1857 mais assure déjà l'accueil des jeunes filles depuis 1840. La mission correctionnelle consiste à accueillir des mineures délinquantes placées par le juge, ainsi que des adolescentes indisciplinées placées par leurs familles dans le cadre de la correction paternelle. Parfois, des filles abandonnées intègrent également le couvent. Les filles vivent alors séparées du monde ordinaire et sont soumises à une discipline sévère ainsi qu'à un mode de vie particulièrement rigoureux, sous l'autorité des religieuses. Leur principale activité consiste en les travaux d'aiguilles : à force, elles deviennent d'habiles couturières dont les produits sont revendus à l'extérieur sans qu'elles en touchent aucun bénéfice. La vie est rythmée par le travail et les tâches domestiques, la plupart du temps dans un silence total. Les locaux sont inconfortables et, l'hiver, pratiquement pas chauffés. Toute transgression de la discipline entraîne des sanctions.

Ce qui est le plus remarquable, comme le rappellent des témoins qui ont connu ce fonctionnement en vigueur jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, c'est l'habitude qui se prenait peu à peu de vivre uniquement à partir des règles de la clôture, en oubliant qu'il y avait une vie ailleurs. Les filles finissaient par faire partie du couvent et, à l'heure de leur libération (en générale à leur majorité), elles « oubliaient » de sortir. Nombreuses furent celles qui restèrent enfermées, prenant le statut de monitrices chargées de surveiller les nouvelles générations de filles détenues.

Dès l'après-guerre, ces établissements passèrent sous la tutelle de l'Éducation surveillée. Peu à peu, les religieuses ont fait place à des éducateurs professionnels formés par le ministère de la Justice. L'établissement de Bourges a définitivement fermé ses portes au début des années 2000. Mais il paraît que, dans la région, certains parents utilisent encore l'envoi au Bon-Pasteur comme menace quand leurs enfants font des bêtises.

Alain Vulbeau

(*) Dumas C., Tétard F., *Filles de Justice. Du Bon-Pasteur à l'Éducation surveillée (IX^e-XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne / ENPJJ.